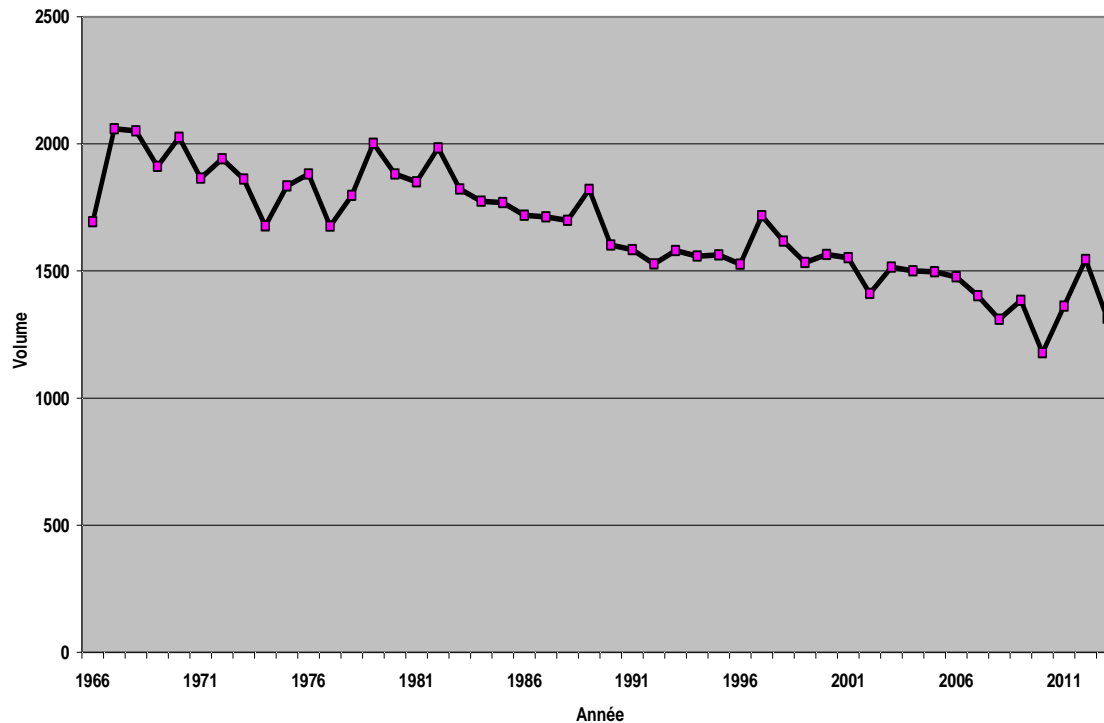


# Rappel de la démarche

Depuis une vingtaine d'années, des acteurs (ASA, financeurs, EDF) contribuent ou mettent en œuvre des opérations d'économie d'eau

Volumes annuels consommés par la CED



Canal de Manosque avant cuvelage

## Le protocole

Le protocole est un *outil innovant qui va notamment permettre de pérenniser les financements de l'Agence sur les économies d'eau réalisées sur le système Durance-Verdon (AEP-Agricole)*

Le protocole repose sur deux idées maîtresses :

- ➔ Une capacité de transfert des économies dans l'espace, au plus près des besoins ( milieux et bassins déficitaires), à équivalence économique
  
- ➔ Une capacité de transfert des économies dans le temps, au moment où on en a besoin, au travers d'un compte épargne économie d'eau , grâce à un système incitatif visant à pérenniser et promouvoir les économies d'eau:
  - ” taux d'actualisation incitatif dans le compte épargne.
  - ” au final un modèle économique gagnant- gagnant

## Le protocole

- “ Le protocole ne concerne que les volumes de eau économisés contractuellement avec un financement de l'Agence, destinés à un retour aux milieux, comptabilisés, récupérables et turbinables par EDF
- “ Le transfert dans les ouvrages EDF de eau économisée repose sur **l'équivalence économique du volume d'eau, calculée en fonction de sa capacité à être turbinée** (= la valeur de la production électrique équivalente)
- “ Le protocole ne modifie, ni les droits de eau, ni l'utilisation de la réserve agricole de Serre-Ponçon, ni les articles 50/12 et il ne remet pas en cause les engagements des contrats de canaux

# Le protocole

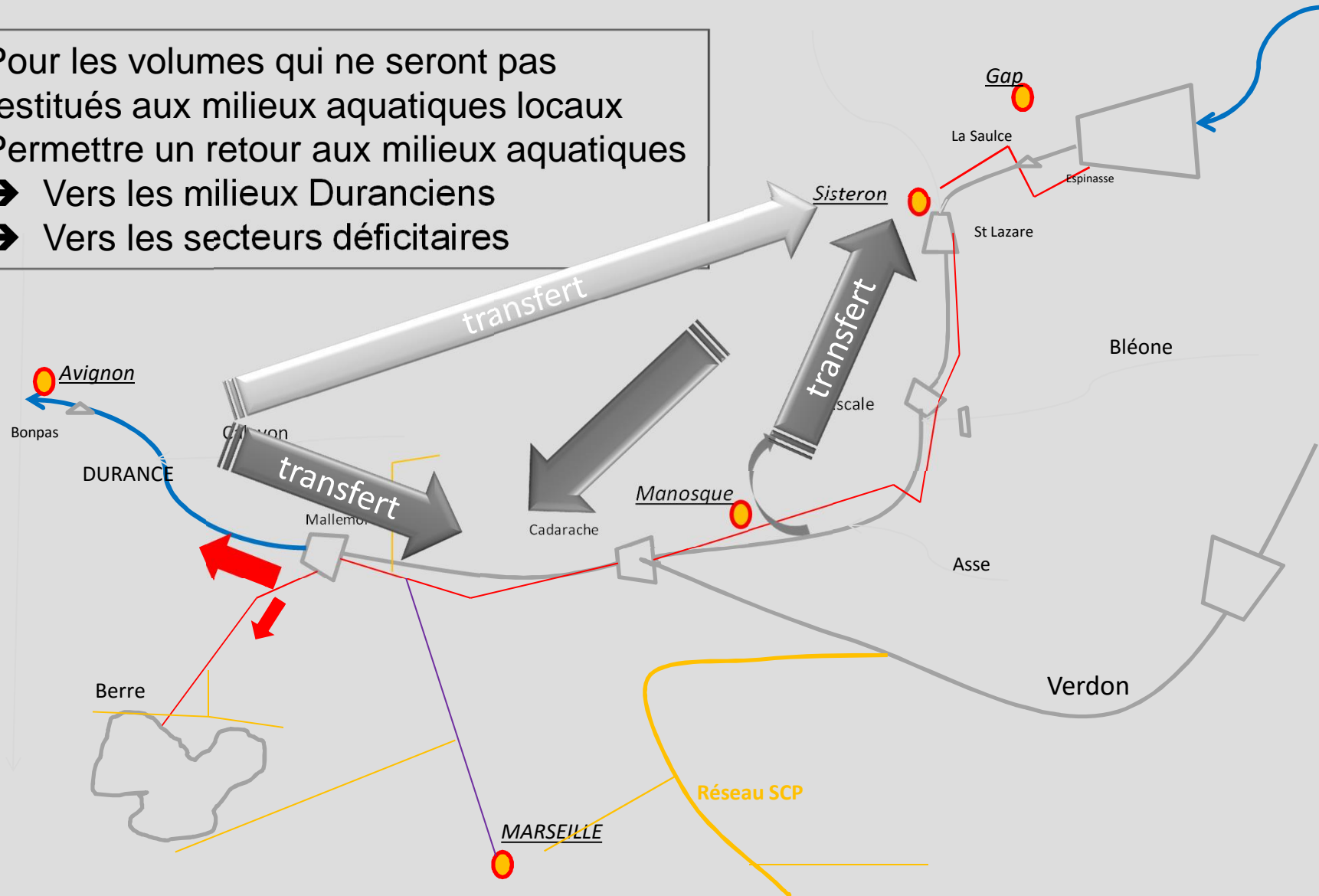
Les réaffectations :

- ” Seules les économies inscrites dans le protocole à une date donnée peuvent être réaffectées
  
- ” L'allocation des volumes économisés objet du protocole sera faite au bénéfice des milieux identifiés comme en déficit avéré mais n'est pas conçu pour répondre à des besoins d'usages supplémentaires. Ce protocole pourra répondre à deux types de besoins :
  - Dans le cadre des PGRE, des besoins de substitution ou de soutien des débits en cas de détiage sévère sur des affluents de la Durance en déficit quantitatif
  - Une allocation vers les milieux aquatiques locaux et duranciens

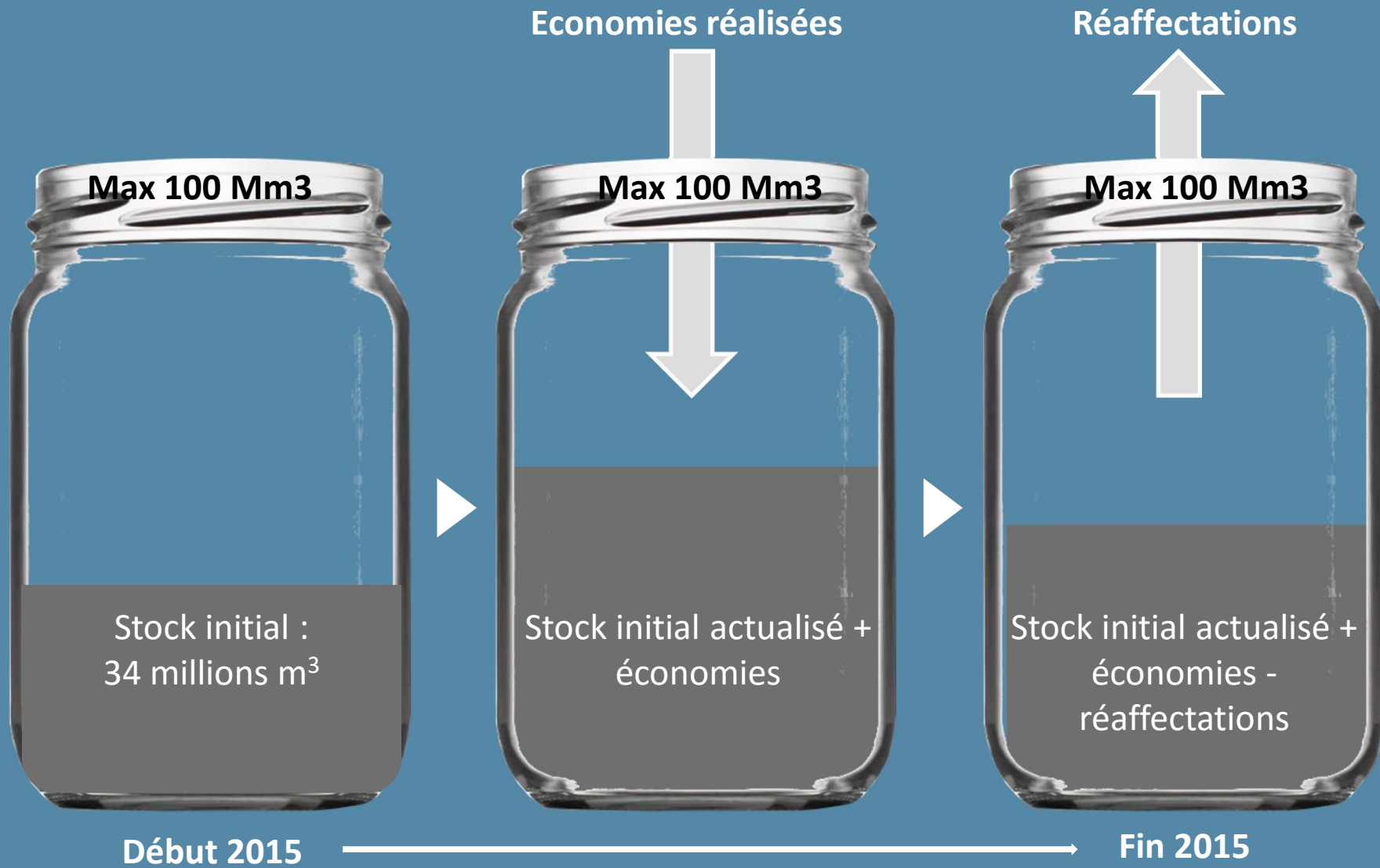
# Le protocole . un outil de transfert vers les besoins

Pour les volumes qui ne seront pas restitués aux milieux aquatiques locaux  
Permettre un retour aux milieux aquatiques

- ➔ Vers les milieux Duranciens
- ➔ Vers les secteurs déficitaires



# LE COMPTE ÉPARGNE VOLUME



# Le protocole

La mise en œuvre du protocole appelle à une gouvernance plus large que les trois signataires